



Prorogation sans coûts supplémentaires
de la subvention préparatoire
pour la République du Cameroun

Adoptée par courriel le 30 mars 2018

EB.2018.05

Considérant que la formulation définitive du Cadre national d'investissement et la négociation subséquente d'une Lettre d'intention risquent de se prolonger au-delà de la date actuelle d'achèvement du programme (30 juin 2018), le Conseil d'administration convient d'une prorogation sans coûts supplémentaires de la subvention préparatoire pour la République du Cameroun jusqu'au 30 juin 2019.